

Fouesnant-les Glénan 
magazine
www.ville-fouesnant.fr janvier 2012



.....> DOSSIER
**Le sentier
côtier**

→ Cahier spécial

Mousterlin

→ Cadre de vie

Fouesnant-les Glénan :

« Station classée de tourisme » !

Fouesnant
les Glénan 



Dialogue et concertation

C'est avec une certaine satisfaction que nous vous présenterons, dans ce magazine de début d'année, un dossier complet sur le sentier côtier. Nous avons souhaité y rassembler les principaux acteurs et donner la parole à chacun d'entre eux. Aujourd'hui nous sommes sur la bonne voie, et dès 2013, nous espérons bien que les promeneurs pourront profiter de ce merveilleux site.



Le haut de la plage des Dizeaux accueille les annexes des bateaux.

Une issue a enfin été trouvée dans le dossier complexe du sentier côtier de Beg-Meil

Sur la bonne voie

Après 30 ans d'études et de procédures diverses, les piétons devraient, dès l'an prochain, se promener sur le nouveau sentier qui leur permettra de longer la mer de la Pointe du sémaphore à la cale de Beg-Meil.

Ce tronçon littoral de 1,81 km était jusqu'à présent inaccessible du fait de la présence de nombreuses propriétés riveraines. Or la loi du 31 décembre 1976 a instauré une servitude de passage sur une bande de trois mètres de largeur, au bord du rivage. Après l'enquête publique de 2010 qui n'avait pas pu déboucher sur un consensus, le préfet du Finistère, Pascal Mailhos, avait demandé au

maire de Fouesnant, Roger Le Goff, d'engager une nouvelle concertation avec les propriétaires concernés. Ces négociations avaient permis de déterminer un projet de tracé auquel avait adhéré l'ensemble des conseillers municipaux en mai 2011. Durant l'été dernier, une nouvelle enquête publique avait abouti à un avis favorable assorti de deux réserves sur le dimensionnement des décaissés. Le 15 novembre 2011, les

élus approuvaient à la quasi unanimité (moins une abstention) le nouveau tracé. En signant, une semaine plus tard, l'arrêté qui validait le choix du conseil municipal, le préfet du Finistère ouvre désormais la voie à la réalisation d'un sentier qui offrira la possibilité de côtoyer un site exceptionnel. Les divers protagonistes s'expriment sur le dossier.



Roger Le Goff, Maire de Fouesnant, en compagnie de Pascal Mailhos, Préfet du Finistère.

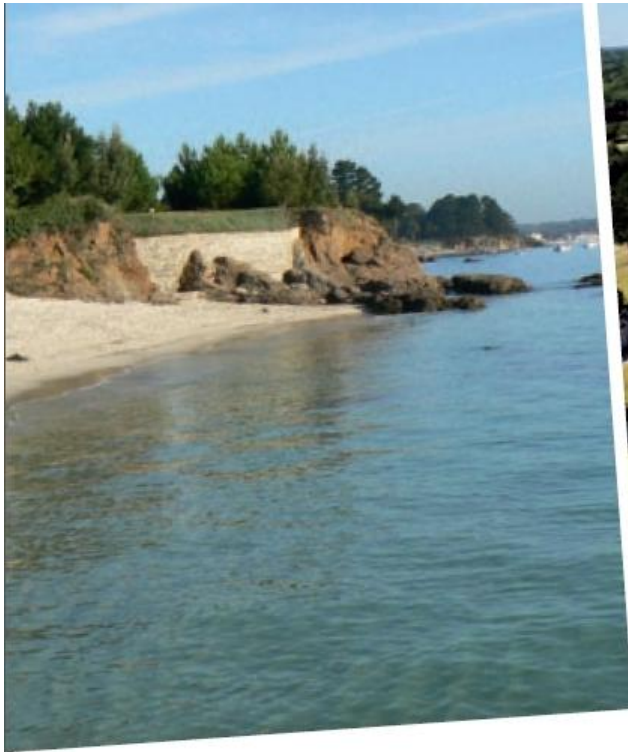


| En concertation avec le Préfet, le Maire est parvenu à trouver un accord sur la servitude de passage.

Roger Le Goff : « Nous avons établi un contrat de confiance »



Après la décision de ne pas donner suite à l'enquête publique de 2007, le Préfet du Finistère a souhaité, après les élections municipales de 2008, entamer une démarche concertée auprès des riverains avec le Maire de la commune, Roger Le Goff, pour trouver une solution au problème du sentier côtier de Beg-Meil, « au mieux et au plus vite ».



Fouesnant Magazine : Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps pour que ce dossier aboutisse ?

Roger Le Goff : Ce dossier était complexe. Je rappelle que la commune n'était pas compétente en la matière. Il appartenait à l'État de mettre en place la servitude de passage. Dès lors que son représentant, le Préfet du Finistère, en a manifesté le désir, je me suis appliqué à être le lien entre ses services et les propriétaires.

F.M. : Quels sont les principes qui ont guidé votre action ?

R.L.G. : Nous nous devons de sortir par le haut. La loi nous permettait de mettre en place une servitude modifiée et de nous adapter au terrain mais il ne fallait pas qu'il y ait d'interruption dans le tracé. En outre, l'intérêt général devait être pris en compte en ce qui concerne la libre circulation des piétons et la préservation de l'intimité des riverains. Enfin, il fallait que le nouveau tracé s'intègre dans ce paysage exceptionnel.

F.M. : Pourquoi, selon vous, n'a-t-on pas abouti à un consensus à l'issue de l'enquête publique de 2010 ?

R.L.G. : Dès le départ, nous avons commandé une étude à un paysagiste qui a travaillé le futur tracé dans le détail. Nous avons obtenu l'accord des propriétaires que je suis allé voir avec le Préfet. Ce dernier a présenté le projet aux élus, aux associations. Il a décidé de mettre le nouveau tracé à l'enquête publique. La commissaire enquêteur a donné un avis favorable mais trois points, en particulier, ont suscité des oppositions. Le Préfet a pensé que le projet pouvait être amélioré et qu'il fallait retourner voir les riverains.

« Une grande satisfaction »

F.M. : Quels sont les éléments qui ont permis de dénouer la situation ?

R.L.G. : Il y avait eu des avancées significatives. C'est avec un projet abouti que je suis parti, à nouveau, à la rencontre des propriétaires. Ils ont manifesté le souhait d'aller au bout de ce dossier. Des relations humaines se sont créées. J'ai établi avec eux un contrat de confiance. Le dialogue et la concertation ont prévalu. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la nouvelle mouture. L'enquête publique s'est déroulée sans passion excessive et je remarque qu'ensuite, personne n'a voté contre le tracé proposé.

F.M. : Quels sentiments avez-vous éprouvés quand le Préfet a signé l'arrêté officialisant le nouveau tracé ?

R.L.G. : Une grande satisfaction. On m'avait demandé d'aller négocier pour que ce dossier aboutisse. J'ai déployé beaucoup d'énergie mais j'ai le sentiment du devoir accompli. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce projet de nouveau sentier. Cela s'est fait dans le respect des uns et des autres.

F.M. : Quand les promeneurs pourront-ils emprunter le sentier côtier entre le sémaphore et la cale de Beg-Meil ?

R.L.G. : Il y aura des points de détail à finaliser. Il faudra consulter les entreprises et respecter les délais de recours. Chacun prendra ses responsabilités. Si rien ne vient entraver le cours de la procédure, les travaux pourraient démarrer au mois d'octobre 2012 et le sentier serait ouvert aux promeneurs au printemps 2013.



Magdeleine Breton et Yvonne Nicolas

L'Association Pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais

« Nous ne demandons que le respect de la loi »

Magdeleine Breton est présidente de l'ASPF depuis 2003. Yvonne Nicolas en est la trésorière. Depuis la loi de 1976 établissant la servitude de passage des piétons sur les propriétés riveraines du Domaine public maritime, l'association entend faire respecter le droit entre la pointe de Beg-Meil et le Cap-Coz.

Fouesnant Magazine : Un peu d'histoire. Quand et comment est née l'ASPF ?

Magdeleine Breton et Yvonne Nicolas : L'association a été créée en 1972 par des habitants de Beg-Meil qui se sont opposés au projet de création d'une marina dans les marais de Beg-Meil-Mousterlin. Elle se donnait pour but de préserver les sites, de protéger l'environnement naturel du Pays Fouesnantais et de son littoral. Notre association est apolitique ; elle accueille des personnes de toute sensibilité et compte environ 130 adhérents.

F.M. : Vous revendiquez le fait d'avoir été les seuls à avoir agi depuis plus de 30 ans pour la création d'un sentier entre le sémaphore de Beg-Meil et le Cap-Coz. Et les politiques dans tout cela ?

M. B. et Y. N. : Une de nos actions les plus significatives a concerné la servitude de passage entre la cale de Beg-Meil et le Cap-Coz. Pendant toutes ces années les élus de tous bords ont été absents. Seul Gérard Mével a suivi très attentivement les dossiers. Pour le secteur « sémaphore - Cale de Beg-Meil », le travail que nous avons fait a été quelque peu « récupéré » et nous avons eu à déplorer certains amalgames faits entre notre association, purement environnementaliste, et les combats politiques menés par La Gauche Naturellement (LGN).

« L'avenir nous donnera raison »

F.M. : Pourquoi, selon vous, ce combat a-t-il duré plus de 30 ans ?

M. B. et Y. N. : Cela est dû essentiellement à l'opposition de certains propriétaires riverains. Ils ont essayé par tous les moyens d'empêcher la mise en place de la servitude. Depuis le décret de 1977, le sentier aurait pu et dû être ouvert. Cela ne s'est pas fait en raison du laxisme et de l'attentisme des élus et des services préfectoraux. Il y a eu démission de l'Administration.

F.M. : N'avez-vous pas le sentiment d'avoir retardé la réalisation du sentier en menant des actions en justice ?

M. B. et Y. N. : Ce sont les propriétaires qui nous ont obligés à aller en justice ! Nous voulons seulement que la loi soit respectée. Nous n'aimons pas spécialement les contentieux et n'avons pas d'avocat dans ces affaires ! Le tribunal administratif, la cour d'appel, le Conseil d'État nous ont souvent donné raison. Mais les jugements ne sont pas exécutés sur le terrain.

F.M. : Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau tracé et le Préfet a signé l'arrêté l'officialisant. Vous-mêmes avez parlé de « réelles avancées ». Est-on arrivé, enfin, au bout du chemin ?

M. B. et Y. N. : Pour ce secteur, « pointe du

Sémaphore-La Cale », c'est notre courrier au préfet en 2003 qui a relancé la procédure. Il y a eu des avancées puisque désormais on passera en haut de falaise sur toutes les propriétés. Cependant, ce nouveau tracé ne nous satisfait pas parce que les modifications sont trop importantes par rapport à la servitude de droit. Il y a des suspensions (passage interrompu sur certaines parties de propriétés), et on va bétonner le haut de la plage des Oiseaux. Quant aux élus, on n'a pas senti de volonté politique très forte d'imposer la servitude. Il faut noter seulement l'action médiatique de La Gauche Naturellement qui a fait son travail.

F.M. : Êtes-vous prêts à entamer un nouveau recours et à prendre le risque de retarder la réalisation du sentier ?

M. B. et Y. N. : Souhaitant avant tout l'ouverture du sentier dans le respect du site et de l'usager, et la préservation de la plage des Oiseaux, nous redoutons la signature préfectorale de la convention pour l'occupation du Domaine public maritime par plateformes bétonnées. Quoi qu'il en soit, nous avons une certitude : c'est que la servitude de passage des piétons aura toujours une existence légale sur les propriétés riveraines. De nouvelles données pourraient bien, tôt ou tard, intervenir (montée des eaux, submersions marines...) Ainsi, l'action de l'association n'est pas close ! L'avenir nous donnera raison !

| Il est l'un des propriétaires riverains concernés par la servitude de passage

Robert Lascar : « Il faut savoir sortir d'un conflit »

Située près du sémaphore de la pointe de Beg-Meil, la propriété « Goel Brao » (Belle Vue) a été construite au début du XX^e siècle. La première propriétaire était bordelaise. Elle a ensuite été acquise par M. Le Page qui possédait une quincaillerie à Lorient. Robert Lascar a acheté cette propriété de 1,8 ha au milieu des années 80.

Fouesnant Magazine : Qui êtes-vous Robert Lascar ?

Robert Lascar : Je suis breton. Je suis né à Redon, patrie de Nominoë, en Ille-et-Vilaine. J'ai fait mes études à l'école Saint-Sauveur chez les Eudistes. Aujourd'hui, je préside le groupe Omnium qui comprend les enseignes Eurodif, Burton, Bouchara et Devred. J'emploie 3 600 personnes.

F.M. : Comment a évolué, au fil des ans, ce dossier qui vous a opposé aux associations de défense ?

R.L. : Je tiens d'abord à rappeler que c'est M. Le Page qui a réalisé la partie du sentier et les escaliers qui mènent à la petite plage. C'est lui qui a ensuite entamé la procédure visant à suspendre la servitude. En 2005, le conseil d'État a considéré que s'agissant d'une propriété bâtie, close de murs au 1^{er} janvier 1976, la servitude ne s'imposait pas. Certes, le mur n'existe plus mais il reste l'autorité de la chose jugée et j'ai d'autres arguments que je garde pour moi.

« Je ne suis pas un procédurier »

F.M. : Vous avez cependant accepté de négocier. Comment cela s'est-il déroulé avec le Préfet du Finistère et le Maire de Fouesnant ?

R.L. : J'ai en effet rencontré Pascal Mailhos et Roger Le Goff. Dans le cadre de la première enquête publique de 2010, j'ai proposé la création d'un tunnel pour que je puisse avoir accès au kiosque qui surplombe la mer. Cela a provoqué des réactions négatives. Lors de la nouvelle enquête, j'ai à nouveau rencontré M. Le Goff. Nous



Robert Lascar, devant le kiosque qui surplombe la mer

avons convenu que le sentier côtier passerait en totalité, en haut de falaise, sur ma propriété, sur une longueur de 158 m. Il y aura un léger décaissé et deux murs devant le kiosque qui préserveront mon intimité mais qui ne cacheront, en aucun cas, la mer. J'accéderai au kiosque par un tunnel que je réaliserai dans ma propriété.

F.M. : Avez-vous le sentiment d'avoir fait des concessions ?

R.L. : J'avais fait réaliser une vidéo avec le tracé virtuel. Je regrette qu'on n'ait pas pu la voir lors de l'enquête publique. Cela aurait aidé à désamorcer les tensions. Mais je ne suis pas un procédurier, pas un politique. Si on peut trouver des arrangements, je suis pour. Il faut savoir sortir d'un conflit. Je ne voulais pas prendre la responsabilité d'arrêter le processus en cours et de bloquer, à nouveau, la situation pour quinze ans.

F.M. : Quel regard portez-vous sur ce dossier du sentier côtier qui a fait couler beaucoup d'encre ?

R.L. : Je n'ai pas d'amertume, pas de ressentiment. Je respecte les gens et toutes les opinions. Effectivement, il s'agissait d'un dossier sensible sur lequel on a beaucoup communiqué. Je regrette simplement que la politisation du dossier ait entraîné la radicalisation des comportements.

F.M. : Avez-vous été tenté de vous en aller ?

R.L. : Jamais. J'ai la Bretagne chevillée à l'âme. Je suis président de l'association Mécénat Bretagne qui a pour objet de préserver et d'enrichir le patrimoine breton. Nous avons ainsi permis au musée de Quimper d'acquérir un Modigliani et au musée de Pont-Aven d'avoir un Gauguin. J'aime Beg-Meil et cette maison où je reviens tous les week-ends n'est pas un caprice de riche. C'est un havre de paix pour toute la famille.



L'Hôtel de Bretagne dans les années 30.

Quatre générations se sont succédé à l'Hôtel de Bretagne

Hubert Jan : la tradition beg-meiloise

Créé au début du siècle dernier, l'Hôtel de Bretagne fait partie du patrimoine beg-meilois. Aujourd'hui, on en est à la quatrième génération et le bistrot « Chez Hubert » est devenu un rendez-vous obligé pour tous les gourmets de la région.

C'est en 1903 que l'arrière-grand-mère d'Hubert Jan, madame Guyader, a fait bâtir l'Hôtel de Bretagne. C'est le début de l'âge d'or du tourisme beg-meilois et le nouvel établissement accueille les gens de maîtres qui séjournent au Grand Hôtel ou à l'Hôtel des Dunes. On y dort, on y mange, on y danse. Un lieu de vie que vont développer les grands-parents, Pierrot et Perrine Perru dès le début des années 30. Pendant 50 ans, « Pierrot » Perru sera une figure emblématique de la station, imposant ses recettes, développant l'hôtellerie (une annexe de 20 chambres vient s'ajouter aux 30 chambres de l'hôtel en 1963). Hubert dont la maman est décédée très jeune se prépare à reprendre le flambeau. École hôtelière, séjour dans les grandes maisons du Sud-Ouest pour se faire la main, et, après un passage en Allemagne, le voilà à la tête du « Bretagne » avec Joëlle en 1983. « À l'époque, l'activité était basée sur la clientèle touristique durant 6 mois. En hiver, je donnais des cours au GRETA. » souligne Hubert qui n'hésite pas à rénover l'annexe en 1991 pour accueillir les

séminaires d'entreprises, menant de front hôtellerie et restauration.

« Mon métier c'est ma vie »

Aujourd'hui, l'Hôtel de Bretagne a perdu sa vocation originelle. Des appartements ont remplacé les chambres d'hôtel et Hubert Jan a pu se concentrer sur le cœur de son métier : la restauration. « Depuis cinq ans, avec une petite équipe de quatre salariés et trois apprentis, je fais ce que j'aime : une cuisine de qualité avec une cuisson à la française. J'aime, en particulier, revisiter le cochon en mémoire des plats que préparait mon grand-père. » Ouvert désormais à l'année, l'établissement peut accueillir midi et soir une cinquantaine de couverts. Une clientèle d'habitues qui ne cesse de grandir, accourt de tout le Pays Fouesnantais mais aussi du Pays Bigouden et de Quimper pour se régaler, comme le veut le patron, « d'une bonne assiette dans une ambiance détendue ».

Parallèlement, dès la fin des années 80, Hubert s'est investi dans le syndicat de l'hôtellerie, dans le sillage du Moustereinois Yvon Morvan. Depuis 2002, il en est le président départemental et Vice-président de la Fédération Nationale des Restaurateurs. « J'ai toujours eu la fibre associative. Mon métier, c'est ma vie. Alors, j'exprime mes idées, je fédère les énergies » commente Hubert Jan. Un engagement qui l'oblige à des déplacements réguliers à Paris. « Le restaurant est donc fermé le lundi et le mardi. » Ces fréquents déplacements n'empêchent pas le restaurateur d'avoir Beg-Meil chevillée à l'âme. À 53 ans, il n'a jamais fait d'infidélités à la petite station. « J'y suis viscéralement attaché ». Un enracinement qui lui permet de porter un jugement sur l'évolution de la commune. « Je me sens profondément Fouesnantais. Le développement de la ville me conforte dans mes choix professionnels. On va dans le bon sens. L'attractivité toujours plus grande de notre littoral ne peut que renforcer l'industrie de la restauration et de l'hôtellerie qui demeure fragile ».